

WORKSHOP

EMMANUELLE HUYNH

AU CN D

13 > 15.03.2018

14:00 – 17:00

Accompagnée le 14.03 par Boris Charmatz

Du mot « étirer », le Centre national des ressources lexicales et textuelles donne les synonymes suivants : étendre, allonger, augmenter, tirer, rallonger, ouvrir, déployer, distendre, étaler, tréfiler, laminer, forger, fileter, détirer, délayer, dégrossir, amincir. Ce pourrait être un texte de Christophe Tarkos ou une partition de travail pour cet atelier.

Emmanuelle Huynh, accompagnée de Boris Charmatz lors d'une séance, fera travailler les participants sur la notion d'étirement du geste, en s'appuyant sur le *boléro 2* d'Odile Duboc dont ils furent tous les deux interprètes.

En traversant une œuvre de référence du répertoire, transmise par ceux qui l'ont incarnée, les stagiaires sont amenés à revisiter un processus de création tout en posant d'emblée une contrainte de ré-interprétation – l'étirement, ouvrant ainsi sur une focale sensorielle et une approche singulières.

Danseuse, chorégraphe, directrice du CNDC d'Angers (2004-2012), **Emmanuelle Huynh** a fait de la transmission et de la porosité entre les champs artistiques le cœur de sa pratique. Depuis *Muà* (1994), ses pièces confrontent la danse à d'autres bords, comme la poésie, l'art du bouquet japonais (*Shinbai*, 2009), la musique (*Cribles*, 2009) ou l'architecture (*A taxi driver, an architect and the High Line*, 2016).

Chorégraphe et directeur du Musée de la danse, **Boris Charmatz** se définit avant tout comme danseur. Depuis le duo *À bras-le-corps* (1993), il utilise le médium danse pour creuser et déformer la matière chorégraphique dans le sens d'un épuisement de ses possibilités – comme dans *Levée des conflits*, *Manger* ou plus récemment *10000 gestes* (2017).

CN D

Centre national de la danse

1 rue Victor Hugo, 93500 Pantin – France

+33 (0)1 41 83 98 68

cnd.fr

Public

Artistes chorégraphiques, enseignants de la danse, toutes disciplines.
Workshop ouvert à 10 étudiants de la section danse de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris.

Durée

9 heures

Évaluation

Un temps de bilan qualitatif en fin de stage est prévu avec les participants.

Lieu et horaires

1, rue Victor Hugo
93500 Pantin

14:00 – 17:00

Coût pédagogique

€ 75 individuel

€ 180 (prise en charge)

Possibilité de prise en charge dans le cadre de la formation continue par les fonds d'assurance formation ou par votre employeur, si vous êtes salarié(e). Une convention de formation professionnelle continue (en application du livre IX du Code du Travail) sera établie entre le Centre national de la danse et le partenaire financier.

Possibilité de prise en charge dans le cadre d'une Bourse Adami, aide à la formation des artistes interprètes. L'Adami et Le CN D ont mis en place un programme de bourses individuelles, destiné aux artistes chorégraphiques ne pouvant bénéficier d'une prise en charge par les organismes professionnels. Ces bourses permettent de construire un parcours de formation au CN D, composé de formations continues et/ou de cours quotidiens dans le cadre de l'entraînement régulier du danseur.

Contacts et informations

erd.pantin@cnd.fr

Dossier d'inscription

Retourner le bulletin d'inscription et un curriculum vitæ à : erd.pantin@cnd.fr avant le 6.03.2018.

Votre inscription sera définitive après validation de votre dossier et réception de votre règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION

nom

prénom

date et lieu de naissance

nationalité

adresse

code postal

ville

mail

téléphone

no. de sécurité sociale

nom et téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence

MOTIVATION

Merci d'expliciter en quelques lignes votre motivation à participer à cette formation :

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

- danseur / artiste chorégraphique
- chorégraphe
- professeur de danse
- autre (préciser)

PIÈCES À JOINDRE

- votre CV, si vous ne l'avez pas déjà communiqué pour la saison

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À JOINDRE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Salarié(e)

- autorisation d'absence de votre responsable hiérarchique
- accord de prise en charge du coût pédagogique

Demandeur d'emploi

- accord de prise en charge du coût pédagogique par l'Afdas ou par Pôle Emploi
- justificatif d'inscription à Pôle Emploi
- notification de rémunération (ou non) de Pôle Emploi

Profession libérale

- accord de prise en charge du coût pédagogique de votre organisme collecteur

- Déclare sur l'honneur être apte à la pratique de la danse

Cadre réservé au CN D
Réception :



fait à le

signature